Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 045-214500241-20260917-DELIB2026091748-DE

MAIRIE DE BAULE

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE BAULE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Joëlle TOUCHARD, 1ère adjointe.

Etaient présent(e)s :

Mme Joëlle TOUCHARD, M. Aurélien BRISSON, Mme Véronique CHERIERE, M. Charles BERTRANDO, Mme Frédérique LAMAIN ORMIERES, Mme Caroline BACHELIER, Mme Nicole GITTON, M. Thomas KOOB, M. Guillaume LARGEAU, Mme Victoire MAIGNAN WATSON, M. Jonathan ALEXANDRE PERREIRA, M. Thomas LAINE, Mme Aude VOIEMENT, M. Laurent PINAULT.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : M. ECHEGUT Patrick ; Mme Stéphanie CROZETIERE LORRAIN.

Etaient absent(e)s et avaient donné pouvoir : Mme Brigitte LASNE DARTIAILH à M. Thomas KOOB, M. Yann BERTIN à Jonathan ALEXANDRE PERREIRA, M. Henri LE BOT à M. Charles BERTRANDO.

A été élu(e) secrétaire de séance : Fred LAMAIN ORMIERES

DELIBERATION 2026 n°48 : FINANCES PUBLIQUES : Subvention ADEME – PLAN MARCHE aménagement place des bouleaux – bilan de l'aménagement

M. Charles BERTRANDO, conseiller délégué aux finances, rappelle la participation financière par l'ADEME au plan marche initié dans l'aménagement paysager de la place des bouleaux et du mail.
Par convention du 4 novembre 2024, l'ADEME a attribué à la commune de 89 000€.
Il est à ce jour besoin de préciser la réalisation et effectuer un bilan du plan marche tout nouvellement réalisé.

La remarque avant l'aménagement portait principalement sur le fait que dans l'usage, les familles circulant à pied contournaient l'espace par les trottoirs situés à proximité. Le stationnement aux abords de l'école, aux heures d'entrée et de sortie, les rend difficilement praticables. Cette difficulté représente un frein pour les familles souhaitant se déplacer à pied.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 045-214500241-20260917-DELIB2026091748-DE

MAIRIE DE BAULE

Aujourd'hui, les cheminements piétons incitent à la marche, distribuant notamment l'espace naturel des bords de Loire, les équipements sportifs de la commune, la micro-forêt et d'autres lieux d'intérêt de la commune.
Une signalétique, accompagnant cette démarche, vient :

- Définir le temps de marche d'un point à un autre
- Inciter à l'usage de la marche dans les déplacements quotidiens des habitants

Il en ressort ces points forts :

- Un maillage piéton renforcée, à l'échelle de la commune
- Une gestion écologique de la commune consolidée
- En espace de sensibilisation : Un espace à proximité du groupe scolaire, de la micro-crèche et de l'accueil de loisirs facilitant les actions de sensibilisation à destination du jeune public et des familles : - panneau pédagogique valorisant les effets positifs de la marche au quotidien

Pour autant il faut noter ces points de vigilance :

- Valoriser les bénéfices écologiques ce projet :

Les espèces choisies pour végétaliser cet espace tiennent compte des caractéristiques de notre zone géographique et de ces évolutions climatiques.
Un projet mené avec les élèves du groupe scolaire devrait permettre de créer des panneaux d'identification des espèces plantées.
Une concertation avec les habitants pourra être menée afin de prévoir des aménagements favorables aux oiseaux (nichoirs) et pollinisateurs (ruche pédagogique).
Il faudra renforcer l'action pour que la baisse de l'usage de la voiture pour venir chercher son/ses enfants à l'école, micro-crèche et accueil de loisirs soit notable, comme un aménagement d'espace plus contraignant pour la voiture.

- Quantifier l'usage des cheminements et des équipements :

Des opérations de comptage des piétons utilisant les différents cheminements seront réalisées en septembre 2026, en janvier et en juin 2027.
Un suivi de la fréquentation des espaces de jeux sera également mené.
Il est proposé que ces précisions soient apportées auprès de l'ADEME afin de clarifier le bilan de cet aménagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **Valider** les précisions ci-dessus proposées
- **Transférer** ce complément de dossier à l'ADEME

Pour extrait conforme,

Baule, le 23/09/2026
Le Maire,
Patrick ECHEGUT

Signé électroniquement par :
Patrick ECHEGUT
Date de signature : 25/09/2026
Qualité : Baule - Maire

4 rue Jean Bordier 45130 Baule - Tél : 02 38 44 38 45 - Fax : 02 38 44 38 68
accueil@commune-baule.fr - www.commune-baule.fr